

Le 13 juin 2022

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 13 juin 2022, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et conseillères suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, Mme Annick Lacroix-Maranda,
M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Maryane Bélanger, directrice générale, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

Dépôt du rapport des faits saillants juin 2022.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-06-01 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 9 mai 2022
5. Comptes à accepter
 - Mai 2022
6. Engagement Mme Sandra Boucher — Remplaçante brigadière scolaire
7. Signataires ouverture emprunt temporaire
8. Démission M. Nicolas Veilleux
9. Démission M. Pier-Paul Morin
10. Réduction de vitesse — 1^{re} Avenue Ouest
11. Offre de services Aquatech – Garde et opération de l'usine d'eau potable
12. Dépôt de programme PRIMA
13. Signataires entente Espace muni — Convention d'aide
14. Appui projet éolien
15. Entente Croix-Rouge — Renouvellement sinistre
16. Vidéo promotionnel — Beauce.tv
17. Engagement M. Louis Couture
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 22-06-02 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 22-06-03 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de mai 2022 soient acceptés selon les chèques M2200018 à M2200020, C2200195 à C2200264 et L2200115 à L2200145 pour un déboursé total de 692 468,27 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Greffière-trésorière/Directrice générale

ENGAGEMENT MME SANDRA BOUCHER — REMPLAÇANTE BRIGADIÈRE SCOLAIRE

- 22-06-04 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on engage Mme Sandra Boucher, à titre de brigadière scolaire pour la municipalité de St-Côme-Linière, selon les conditions de travail déjà existantes.

SIGNATAIRES EMPRUNT TEMPORAIRE

- 22-06-05 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise les déboursés du règlement d'emprunt no 378-2022, au montant de 2 187 337 \$, et désigne M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à celui-ci.

DÉMISSION M. NICOLAS VEILLEUX

- 22-06-06 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière accepte la démission de M. Nicolas Veilleux, reçue le 12 mai 2022, que le poste de directeur des travaux publics soit affiché, qu'un comité de sélection soit créé et qu'on publie le poste sur différents médias.

DÉMISSION M. PIER-PAUL MORIN

- 22-06-07 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière accepte la démission de M. Pier-Paul Morin, reçue le 12 mai 2022, que le poste de journalier/opérateur de machinerie soit affiché, qu'un comité de sélection soit créé et qu'on publie le poste sur différents médias.

RÉDUCTION DE VITESSE — 1^{RE} AVENUE OUEST

- 22-06-08 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on diminue la vitesse de la 1^{re} Avenue Ouest à 50 km/h et que la signalisation soit modifiée en conséquence.

OFFRE DE SERVICES AQUATECH – GARDE ET OPÉRATION DE L'USINE D'EAU POTABLE

- 22-06-09 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière accepte l'offre de services d'Aquatech, d'un montant forfaitaire de 89 580 \$ plus taxes, pour l'opération de l'usine d'eau potable et effectuer la garde de 24 heures sur 7 jours.

DÉPÔT DE PROGRAMME PRIMA

- 22-06-10 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise le dépôt du projet « Création de sentiers pédestres aînés avec coin ombre » au programme PRIMA.

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

SIGNATAIRES ENTENTE ESPACE MUNI — CONVENTION D'AIDE

- 22-06-11 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise et désigne M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à l'entente Espace muni.

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-THÉOPHILE

22-06-12 Attendu que la compagnie EDF Renouvelables envisage de déposer un projet de parc éolien sur le territoire de la municipalité de Saint-Théophile dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec visant à combler les besoins en électricité via les énergies renouvelables et l'énergie éolienne ;

Attendu que les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan ont été interpellées par EDF Renouvelables afin de devenir partenaire de ce projet ;

Attendu que le conseil des maires souhaite que la MRC de Beauce-Sartigan et ses municipalités deviennent partenaire de celui-ci, puisqu'il permettrait d'intégrer de nouvelles sources de revenus au bénéfice des municipalités ;

Attendu que la municipalité de Saint-Côme-Linière souhaite être partenaire dans ce projet ;

Suite aux discussions, il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, appuyé par M. Simon Breton et résolu unanimement d'aviser la compagnie EDF Renouvelables et la MRC de Beauce-Sartigan du souhait du présent conseil de participer, à titre de partenaire, à la réalisation du projet éolien mentionné dans le préambule de la présente résolution.

ENTENTE CROIX-ROUGE — RENOUVELLEMENT SINISTRE

22-06-13 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise et désigne M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à l'entente de la Croix-Rouge.

VIDÉO PROMOTIONNEL — BEAUCE.TV

22-06-14 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière accepte l'offre de services de Beauce.tv, au coût de 4 495 \$ plus taxes, pour produire un vidéo de 2 à 3 minutes pour la promotion de la municipalité. Ce coût sera assumé à 50 % par la chambre de commerce de Saint-Côme-Linière et 50 % par la municipalité.

ENGAGEMENT M. LOUIS COUTURE — JOURNALIER / MAINTENANCE ARÉNA ET / OU CHAUFFEUR DE SURFACEUSE

22-06-15 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on engage, M. Louis Couture, à titre de journalier/maintenance aréna et/ou chauffeur de surfaceuse pour remplacement d'un congé maladie d'une durée indéterminée et selon les conditions de la convention collective actuelle.

DÉMISSION MME ANNICK LACROIX-MARANDA, CONSEILLÈRE

22-06-16 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu que l'on accepte la démission de la conseillère, Mme Annick Lacroix-Maranda, que le poste 3 est maintenant vacant et qu'une élection partielle aura lieu pour pourvoir le poste de conseiller #3.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-06-17 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 52.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 11 juillet 2022, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Maryane Bélanger
Greffière-trésorière/Directrice générale